

2019-12-23

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ PIKE RIVER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Pike River, dûment convoquée par Madelyn Marcoux, directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim.

Séance extraordinaire tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi vingt-trois (23) décembre deux mille dix-neuf (2019) à **19h55** heures conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Mesdames Hélène Campbell, conseillère
Patricia Rachofsky, conseillère
Messieurs Stephan Duquette, conseiller
Jean Asnong, conseiller

Sont absents :

Mesdames Marianne Cardinal, conseillère
Nathalie Dorais, conseillère
Monsieur Martin Bellefroid, maire

La directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim Madelyn Marcoux est aussi présente.

Présences du public : 3.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 55.

2. NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

2019-404

IL EST PROPOSÉ PAR Patricia Rachofsky
APPUYÉ PAR Stephan Duquette

ET RÉSOLU QUE Jean Asnong, conseiller, soit et est nommé président de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-405

IL EST PROPOSÉ PAR Patricia Rachofsky
APPUYÉ PAR Stephan Duquette

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour suivant soit est et est adopté :

1. Ouverture de la séance et vérification des présences
2. Nomination du président de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Règlement numéro 05-2019 relatif aux taux de taxation pour l'année 2020 :
 - Adoption du projet de règlement
 - Avis de motion
5. Règlement numéro 06-2019 imposant une taxe spéciale pour l'enlèvement et la disposition des ordures commerciales et agricoles pour l'année 2020 :
 - Adoption du projet de règlement
 - Avis de motion
6. Période de questions (10 minutes)
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

4. RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2019 RELATIF AUX TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020 :

- **Adoption du projet de règlement**

2019-406 IL EST PROPOSÉ PAR Stephan Duquette
APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU QUE le projet de règlement numéro 05-2019, relatif aux taux de taxation pour l'année 2020, soit et est adopté avec modifications et dispense de lecture.

ADOPTÉE

- **Avis de motion**

2019-407 Avis de motion est par les présentes donné par Patricia Rachofsky, qu'elle-même ou un autre membre du Conseil, présentera pour adoption, à une prochaine séance du Conseil, le règlement numéro 05-2019, relatif aux taux de taxation pour l'année 2020.

5. RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2019 IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES ORDURES COMMERCIALES ET AGRICOLES POUR L'ANNÉE 2020 :

- **Adoption du projet de règlement**

2019-408 IL EST PROPOSÉ PAR Stephan Duquette
APPUYÉ PAR Hélène Campbell

ET RÉSOLU QUE le projet de règlement numéro 06-2019, imposant une taxe spéciale pour l'enlèvement et la disposition des ordures commerciales et agricoles pour l'année 2020, soit et est adopté sans modification et avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

- **Avis de motion**

2019-409 Avis de motion est par les présentes donné par Hélène Campbell, qu'elle-même ou un autre membre du Conseil, présentera pour adoption, à une prochaine séance du Conseil, le règlement numéro 06-2019, imposant une taxe spéciale pour l'enlèvement et la disposition des ordures commerciales et agricoles pour l'année 2020.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 MINUTES)

La période de questions a porté sur la possibilité d'une aide financière pour la relocalisation de la cloche de l'église et la pertinence d'informer davantage les gens sur le compostage.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-410 IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
APPUYÉ PAR Stephan Duquette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée à **20h15**.
ADOPTÉ

Jean Asnong,
Président de la séance

Madelyn Marcoux,
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, **Jean Asnong**, président de la séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Asnong,
Président de la séance